



Canadian
Intergovernmental
Conference
Secretariat

Secrétariat
des conférences
intergouvernementales
canadiennes

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

pour la période se terminant le
31 décembre 2025

2025-2026

Canada 

ISSN 2817-3481

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de *la Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites dans la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2025-2026.

Le mandat du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) consiste à soutenir les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la planification et le déroulement des conférences intergouvernementales de haut niveau partout au Canada. Le SCIC a pour principal objectif de soulager les ministères clients des nombreuses tâches techniques et logistiques associées à la planification et à la tenue de conférences multilatérales, et de permettre ainsi aux participants de se concentrer sur les questions intergouvernementales fondamentales. Il assure ainsi des services de soutien logistique continus, efficaces et impartiaux au cours des réunions.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenser du ministère accordé par le Parlement et celles utilisées par le ministère conformément au Budget principal des dépenses de 2025-2026. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de présentation de l'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière en ce qui a trait à l'utilisation des pouvoirs de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas effectuer de dépenses sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel, le SCIC prépare ses états financiers annuels selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus dans la fonction publique canadienne. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les dépenses de fonctionnement du 1er octobre au 31 décembre 2025 ont légèrement augmenté de 172 000 \$ au troisième trimestre par rapport à la même période en 2024-2025. Cette augmentation est principalement attribuable aux frais de transport et de communications ainsi qu'aux services de locations pour les Services de conférences. À ce jour, le SCIC a soutenu 43 conférences en personne et 77 vidéoconférences, comparativement à 36 conférences en personne et 56 vidéoconférences au cours de la même période en 2024-2025.

2.1 État des autorisations

Les autorisations du SCIC pour 2025-2026 au troisième trimestre sont d'environ 164 000 \$ inférieures à celles de l'an dernier (soit une diminution de 224 000 \$ des autorisations votées et une augmentation de 60 000 \$ des autorisations législatives). Cette variation est principalement due au fait que le report du budget de fonctionnement pour l'exercice en cours est nettement inférieur à celui de l'exercice précédent.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Les dépenses de fonctionnement cumulées au 31 décembre 2025 s'élèvent à 5,6 millions de dollars, soit environ 307 000 \$ de moins que pour la même période en 2024-2025. La baisse observée s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Personnel : une baisse de 45 000 \$, principalement attribuable à des postes temporaires vacants et à des dépenses moindres liées au personnel.
- Services professionnels et spéciaux : une baisse de 260 000 \$, principalement due à l'achèvement du programme d'évaluation l'an dernier et à l'investissement de l'exercice précédent pour la rénovation de la salle des caisses.
- Locations : une baisse de 48 000 \$, principalement parce qu'un moins grand nombre d'entreprises de location externes ont été requises pour appuyer les activités du programme.

L'écart résiduel de 46 000 \$ est attribuable à une série de hausses et de diminutions de moindre importance réparties entre d'autres catégories de dépenses, notamment le transport et les communications, l'information, les réparations et l'entretien, les services publics, les matériaux et fournitures, l'acquisition de machines et de matériel, ainsi que les autres subventions et paiements.

3. Risques et incertitudes

Le SCIC ne décide pas de la tenue des rencontres intergouvernementales. Il est plutôt appelé à réagir aux décisions prises par les gouvernements de se réunir relativement à des enjeux nationaux ou sectoriels clés. Le choix du lieu, de la fréquence au cours d'un exercice donné, de la date et de la durée sont tous des facteurs échappant au contrôle du Secrétariat. Le SCIC continue de concevoir et d'utiliser des outils de prévision pour estimer les coûts et planifier pour les conférences à mesure que les demandes sont reçues.

En tant que petite agence, le SCIC risque de perdre du personnel clé et de connaître des périodes où des rôles clés ne sont pas occupés. Le SCIC cherche toujours à accroître la représentation des provinces et des territoires au sein du personnel des Services de conférences, afin de conserver une grande neutralité et d'appliquer des perspectives diversifiées à son modèle de prestation des services.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Au cours de ce troisième trimestre, les opérations, le personnel et les activités des programmes sont restés stables, sans changements majeurs. Le financement supplémentaire accordé dans le cadre du Budget 2023 a permis au SCIC d'assurer la continuité de ses services et d'offrir un soutien constant à sa clientèle. Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour optimiser les processus internes et renforcer l'efficacité opérationnelle. Le SCIC demeure engagé à fournir des services de haute qualité et à répondre aux besoins des clients de manière proactive et efficace.

SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
Rapport financier trimestriel
pour la période se terminant le 31 décembre 2025

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Ruth Onyancha
Secrétaire
Ottawa, Canada

Date: 3 février 2026

Original signé par :

Debby Choi
Dirigeante principale des finances
Ottawa, Canada

Date: 3 février 2026

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

(en dollars)

Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement
 Autorisations budgétaires législatifs
Autorisations budgétaires totales
Autorisations totales

Exercice 2025-2026		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
7 370 466	1 933 144	5 205 254
591 098	147 775	443 324
7 961 564	2 080 919	5 648 578
7 961 564	2 080 919	5 648 578

Exercice 2024-2025		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
7 594 486	1 776 218	5 556 999
531 123	132 781	398 342
8 125 609	1 908 999	5 955 341
8 125 609	1 908 999	5 955 341

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en dollars)

Dépenses:

Personnel
 Transports et communications
 Information
 Services professionnels et spéciaux
 Location
 Services de réparation et d'entretien
 Services publics fournitures et approvisionnements
 Acquisition de machines et de matériels
 Autres subventions et paiements
Dépenses budgétaires nettes totales

Exercice 2025-2026		
Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
4 503 660	1 214 232	3 598 250
775 803	288 557	619 592
28 078	12 890	12 915
1 608 105	375 616	997 027
488 852	155 900	348 493
3 539	1,322	2 936
144 370	11 947	20 092
409 157	21 652	38 421
-	- 1 197	10 852
7 961 564	2 080 919	5 648 578

Exercice 2024-2025		
Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
4 678 909	1 222 644	3 643 131
1 037 869	150 639	603 290
34 371	12 756	17 260
1 505 291	402 497	1 257 310
712 705	104 365	396 218
10 621	-	-
35 792	1 179	6 127
110 051	15 517	30 342
-	- 598	1 663
8 125 609	1 908 999	5 955 341